



AUTO ECOLE DANIEL

Siret : 829 903 327

Ae.daniel62420@gmail.com

06.87.31.73.85

E 17 062 0017 0

APE 8553 Z

Programme de formation à la catégorie AAC du permis de conduire

1) Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,

- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est $\leq$ à 750 kg

- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est $\leq$ à 3,5 tonnes

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : AUTO ECOLE DANIEL / SASU MATHIEU MATRAS

Adresse : 36 rue du 8 mai 1945, 62420 Billy-Montigny

Adresse électronique : ae.daniel62420@gmail.com

Téléphone : 06.87.31.73.85

Siret : 829 903 327

Agrément préfectoral : E 17 062 0017 0

Code APE : 8553 Z

Gérant : Mathieu Matras

AUTO ECOLE DANIEL
36 rue du 8 mai 1945
62420 Billy-Montigny



AUTO ECOLE DANIEL

Siret : 829 903 327

Ae.daniel62420@gmail.com

06.87.31.73.85

E 17 062 0017 0

APE 8553 Z

4) Les pré-requis

- avoir minimum 15 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Avoir effectué au minimum 1 an de conduite après le RDV préalable

5) Le public visé

Tous publics

Les enseignants de l'auto-école sont formés pour les personnes ayant un trouble cognitif type dyslexie, pour les personnes sourdes et muettes.

Pour les personnes souffrant d'un handicap nécessitant un véhicule aménagé, l'auto-école mettra en relation le candidat avec l'auto-école PAJOR situé à Méricourt (8-, 10 Av. de la Fossé 3, 62680 Méricourt. 03.21.67.58.58)

6) La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

7) Les objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - équipements de sécurité des véhicules
 - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter

AUTO ECOLE DANIEL
36 rue du 8 mai 1945
62420 Billy-Montigny

	- Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'écoconduite

8) Les épreuves d'examen

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen, le candidat se rend par ses propres moyens à l'examen théorique général.

Le candidat doit être en possession de l'originale de sa pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour)

Pour les personnes non francophones ou ayant un trouble cognitif type dyslexie, des séances d'examen théorique général spécifiques sont prévus et sont organisées par la DDTM. Pour la réservation de celles-ci l'auto-école se charge de l'organisation et de l'accompagnement du candidat le jour de l'examen.

La réservation à l'épreuve théorique général se fait lorsque le candidat obtient une moyenne de 33/40 lors des séances d'entraînements en salle et en e-learning.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;



AUTO ECOLE DANIEL

Siret : 829 903 327

Ae.daniel62420@gmail.com

06.87.31.73.85

E 17 062 0017 0

APE 8553 Z

- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et sur les premiers secours.
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique**

**AUTO ECOLE DANIEL
36 rue du 8 mai 1945
62420 Billy-Montigny**